

Conseil d'administration

Séance du 25 novembre 2025

Délibération n°19-2025

Approuvant le budget initial 2026

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-8 et suivants, R.331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration et R.331-38 et suivants relatifs aux dispositions financières et comptables régissant l'établissement ;

Vu le décret n°2009-486 du 29 avril 2009 modifié, pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national du Mercantour ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 175,176 et 177 ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2021, modifié par arrêtés préfectoraux des 7 février 2022 et 11 janvier 2023, portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national du Mercantour ;

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national du Mercantour, modifié par délibération du 13 mars 2020 ;

Considérant la procédure de vote en ligne mise en place par le Parc national et les résultats issus de ce dispositif, cette séance du conseil d'administration s'étant déroulée en visioconférence et en présentiel ;

Considérant la note de l'ordonnateur et ses annexes ;

Suite à l'exposé en séance et sur proposition du président :

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Parc national du Mercantour :

Article 1 : vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **97,18 ETPT dont 81,6 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 15,58 ETPT hors plafond d'emplois**
- **10 592 493,93 € d'autorisations d'engagement** dont :
 - 6 848 600,00 € personnel
 - 2 035 091,57 € fonctionnement
 - 257 666,00 € intervention
 - 1 451 136,36 € investissement
- **11 232 010,86 € de crédits de paiement** dont :
 - 6 848 600,00 € personnel
 - 2 229 582,23 € fonctionnement
 - 200 000,00 € intervention
 - 1 953 828,63 € investissement

- - **1 323 484,88 € de solde budgétaire**
- **9 908 525,88 € de prévisions de recettes**

Article 2 : vote les prévisions comptables suivantes :

- - **1 323 484.88 €** de variation de trésorerie
- - **1 307 491.75 €** de résultat patrimonial
- **792 491,75 €** d'insuffisance d'autofinancement
- - **1 122 884.88 €** de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

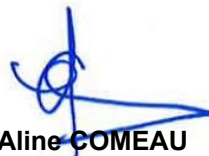
A Nice, le 25 novembre 2025

Le président
du conseil d'administration



Charles Ange GINESY

La directrice
du Parc national du Mercantour



Aline COMEAU